

## Les villes moyennes et la réforme territoriale

VILLE DE SAINT-DIÉ-DES-VOSGES



**Christian Pierret**, maire de Saint-Dié-des-Vosges, président de la Fédération des villes moyennes (FVM)

Pour la troisième fois de son histoire, la France s'apprête à ouvrir une nouvelle phase de décentralisation. Les trois projets de loi suscitent nombre de questions, voire des inquiétudes, au sein des villes moyennes. Le gouvernement n'a, semble-t-il, pas suffisamment pris en compte la spécificité du territoire français, en particulier du réseau dynamique des villes qui proposent aujourd'hui un modèle de développement unique et innovant. Un modèle qui, dans un contexte de crise majeure, répond concrètement aux attentes de nos concitoyens.

La réforme territoriale débattue au Parlement – l'examen au Sénat du premier projet de loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles a commencé le 30 mai – risque d'entraîner une bipolarisation région-métropole qui créerait des « zones blanches » et instituerait une France à deux vitesses. Le risque existe aussi de l'émergence d'un jacobinisme renouvelé et d'une concurrence territoriale exacerbée au détriment des territoires infra-métropolitains dont les villes moyennes. La France doit au contraire s'appuyer sur ces pôles

urbains d'équilibre. Notre pays ne peut se priver du dynamisme économique, de la cohésion sociale ni du développement territorial porté par un réseau de 200 villes. Il y a là un quart de la population, 60% des entreprises de taille intermédiaire, 264 pôles d'enseignement supérieur et de recherche...

Les villes moyennes et leurs intercommunalités sont en prise directe avec leurs territoires. Elles sont les « combattantes » du développement économique local et incarnent la synergie indispensable avec les forces vives de notre pays. Avec leurs élus, elles ont cette capacité à créer un modèle de développement qui place le citoyen au cœur des politiques publiques. Voilà pourquoi nous consacrons les assises de la FMV, les 6 et 7 juin, à Colmar, au « bien vivre en ville » en présentant les solutions que peuvent apporter les villes moyennes. Les exemples réussis dans les domaines du logement, du développement durable, etc. démontreront les spécificités et les talents de nos territoires. Nos élus ont tant à dire sur ces questions cruciales. Leurs débats apporteront une preuve supplémentaire que les villes moyennes doivent être pleinement intégrées à la future réforme.

## De la ruralité ne faisons pas table rase!

La loi de réforme des élections locales, promulguée, modifie en profondeur le cadre des élections cantonales, rebaptisées départementales, et celui des municipales dans les petites communes, avec des conséquences sur la composition du collège des grands électeurs. Par ces changements substantiels, la représentation des territoires ruraux est affaiblie au profit exclusif des villes : taille des cantons, politisation des scrutins communaux, moindre nombre d'élus, poids relatif dans le choix des sénateurs...

Le fait urbain et la métropolisation sont des réalités et il est vrai que le découpage actuel des cantons ne traduit pas les mutations démographiques. Mais la division par deux de leur nombre est une froide exécution commise sur des espaces déjà fragilisés par l'abandon manifeste du rural par l'Etat (services publics de santé, de sécurité, d'éducation, aide technique, ADS...). Et la répartition de la population dans le département, l'aménagement de son territoire ou le nombre de communes par canton ne pourront pas être pris en compte dans le redécoupage au moment où la scénographie de l'acte III de la

décentralisation relègue les solidarités territoriales au fin fond du décor.

Etre une réserve de biodiversité ne saurait résumer le destin d'un monde rural souvent à la limite du décrochage, mais qui constitue pourtant, en équilibre du fait urbain, un espace de projet en matière de développement économique durable, avec une vitalité et une attractivité facilitées, notamment par le déploiement du très haut-débit. Dédié depuis 1982 aux politiques de solidarité, le département a ici une mission majeure de cohésion et le sacrifier ne serait pas source d'économies. Représenter, c'est faire participer, être médiateur, donner à la population le sentiment d'être prise en compte, intégrée. Alors, dans ce tissu communal à la trame quasi immuable, voir le canton où l'on vit rayer de la carte, c'est ressentir une exclusion de plus et une forme d'abandon au seul profit d'un espace urbain où l' élu cantonal est peu identifié. Prenons garde ! Nos campagnes voient déjà nombre d'électeurs exprimer leur malaise profond dans des votes extrêmes et protestataires. Elles ne doivent pas être demain les nouveaux territoires perdus de la République.



SÉNAT

**Jean-Léonce Dupont**, vice-président (UDI) du Sénat et président du conseil général du Calvados